



Programme destiné aux industries,  
commerces et institutions (ICI) de la  
Ville de Saint-Jérôme

# GUIDE POUR L'IMPLANTATION D'UNE NOUVELLE COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES

Document produit par :  
Conseil régional de l'environnement des Laurentides

Le projet a été soutenu par RECYC-QUÉBEC dans le cadre de l'Appel de propositions pour soutenir des projets visant la réduction, la récupération et le recyclage des matières organiques du secteur des industries, commerces et institutions (APMOICI). Un programme financé par l'entremise du Fonds d'électrification et de changements climatiques.



## À PROPOS DU CRE LAURENTIDES

Le Conseil régional de l'environnement des Laurentides (CRE Laurentides) a été fondé en 1995 par des groupes communautaires et environnementaux. C'est un organisme à but non lucratif indépendant, qui a pour mission de promouvoir le développement durable, de protéger et de valoriser l'environnement ainsi que de favoriser l'amélioration du processus démocratique. Il priorise, comme stratégie, la sensibilisation des décideurs locaux et régionaux à la nécessité d'accorder, dans leur processus décisionnel, la même importance à l'environnement qu'à l'économie et au social.

## RÉFÉRENCE À CITER

Conseil régional de l'environnement des Laurentides (2022). Guide pour l'implantation d'une nouvelle collecte des matières organiques.

*\*La forme masculine est utilisée dans ce document sans intention discriminatoire et uniquement dans le but d'alléger le texte.*



# TABLE DES MATIÈRES

Introduction	1
Engagement de la direction	1
Évaluations préliminaires	2
1. Audit visuel	
2. Caractérisation des matières résiduelles	
Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR)	3
1. Logistiques et infrastructures	
2. Information, sensibilisation et éducation (ISÉ)	
3. Suivi de la performance	

## INTRODUCTION

Pour répondre aux objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (PQGMR), les institutions, commerces et industries (ICI) sont appelées à instaurer des mesures pour améliorer la gestion de leurs matières et réduire ce qui va à l'enfouissement. Tout comme les citoyens québécois, les ICI ont un important rôle à jouer dans la performance de la province quant à la gestion des matières organiques. D'ailleurs, la nouvelle Stratégie de valorisation de la matière organique<sup>1</sup> présente les orientations gouvernementales pour les matières organiques générées au Québec. Plusieurs objectifs de la stratégie visent les ICI, dont l'obligation de gérer, en vue de leur valorisation, le papier et le carton ainsi que les résidus verts et alimentaires (service municipal ou privé) et ce d'ici 2025.

L'ajout d'une collecte et le changement d'habitudes peuvent s'avérer complexes et bousculer les activités des ICI, notamment en termes de ressources humaines, de gestion des espaces de travail et de salubrité. Afin d'établir une gestion des matières résiduelles qui sera écologiquement durable, socialement responsable et économiquement avantageuse, il est important d'obtenir la participation de tous les acteurs, de bien comprendre les circonstances dans lesquelles le plan de gestion sera implanté, de se doter d'outils et d'objectifs clairs et d'assurer un suivi des performances à moyen et long termes.

Les étapes suivantes sont alors primordiales pour la succès de cette démarche.

## ENGAGEMENT DE LA DIRECTION

La base d'un plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) prend forme avec l'engagement de la direction qui doit collaborer et donner son appui à l'ensemble des étapes pour la réussite d'un tel projet. En effet, l'appui de la direction est essentiel pour l'apport en ressources financières et humaines, soit pour fournir l'allocation d'un budget, autoriser l'utilisation d'espace pour les installations, définir les objectifs de l'organisation et libérer des employés pour l'implantation.

Pour la réussite de la démarche, il est également important de bien répartir les tâches, les rôles et les responsabilités de chaque membre de l'organisation. Ces individus assureront également la pérennité des mesures et le suivi de la mise en œuvre du plan d'action.



[1] [Stratégie de valorisation de la matière organique, RECYC-QUÉBEC, 2022.](#)

# ÉVALUATIONS PRÉLIMINAIRES

Peu importe votre secteur d'activité, votre organisation générera toujours une certaine quantité de matières résiduelles.

Le CRE Laurentides offre un accompagnement personnalisé pour réaliser les étapes suivantes.

## 1 Audit visuel

Une fois les acteurs bien engagés dans la démarche, la première étape consiste à réaliser un audit visuel afin d'identifier des pistes d'amélioration. Il est primordial de réaliser le portrait actuel de la gestion au sein de l'organisation. Cette étape permet donc d'évaluer globalement les pratiques en place, de localiser les équipements pour les matières, de réaliser une estimation des matières générées et de cibler les besoins de l'organisation en ce qui a trait à la gestion des matières résiduelles.

## 2 Caractérisation des matières résiduelles

La caractérisation complète des matières résiduelles permet avant tout d'obtenir les informations clés pour la prise de décision et établir des objectifs précis pour le nouveau système de gestion. En effet, l'origine des matières, le taux de récupération et d'élimination permettra d'établir les besoins et de revoir certaines façons de faire.

Concrètement, la caractérisation des matières résiduelles consiste à trier et peser les matières générées afin de déterminer les volumes envoyés à l'élimination et les volumes récupérés ou mis en valeur. À la fin de l'exercice, on obtient donc un portrait de la nature et de la quantité des matières générées, permettant de fixer un objectif de détournement des matières.



# PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (PGMR)

Le PGMR est l'outil de planification et de gestion du système à mettre en place. Après avoir obtenu l'engagement de tous les acteurs et réalisé le portrait de l'organisation, il est temps d'identifier des orientations et des objectifs et déterminer les actions à mettre en œuvre pour y arriver. Ce document guidera l'organisation vers une saine gestion de ses matières résiduelles et cela permettra également de s'assurer que le plan mène à des changements d'habitudes qui seront bien ancrés dans l'ICI.

## 1 Logistique et infrastructures

L'identification des équipements nécessaires à la mise en œuvre des actions augmente les chances de réussite du plan. En effet, avoir les bonnes infrastructures et les bons équipements permet entre autres de faciliter le tri des matières et d'organiser une collecte optimale répondant au réel besoin de l'ICI, tout en réalisant des économies. Des critères comme l'esthétisme, le volume, la maniabilité, la sécurité et la durabilité devraient être pris en considération. Il est important d'éviter que le nombre ou la taille des bacs soient insuffisants pour les matières générées et/ou que les bacs ne soient pas accessibles ou mal disposés pour les employés. La logistique est également importante à la réussite du plan. Il est notamment essentiel de déterminer qui est responsable des diverses collectes et à quelle fréquence elles doivent être réalisées sans quoi les bacs risquent de déborder, des odeurs risquent de s'en échapper et autre. Une telle situation entraînerait l'abandon des bonnes pratiques par les employés.

- Déterminer, en collaboration avec la Ville et le Conseil régional de l'environnement, le nombre de bacs extérieurs nécessaires. Prendre en considération que les matières encore consommables peuvent être données à des banques alimentaires. Communiquer avec Moisson Laurentides pour plus d'informations (450-434-0790 poste 309 | [distribution@moissonlaurentides.org](mailto:distribution@moissonlaurentides.org))
- Pour les équipements à l'intérieur de votre organisation, il est possible de réemployer des bacs usagés ou acheter des îlots de tri complets. Par exemple, il est possible de convertir certains contenants existants en insérant des séparateurs pour y former des compartiments ou alors, vous pouvez facilement les remplacer par des bacs divers sur lesquels vous aurez apposé les identifications nécessaires.
- Préparer le service d'entretien à la nouvelle collecte (bien l'informer du fonctionnement afin que les matières triées soient effectivement déposées pour la collecte aux bons endroits).



- Installer en quantité suffisante des bacs ou des îlots de tri et ce à des endroits stratégiques. Par exemple, il est important de viser les endroits passants : cuisine, salle d'employés, salle de conférence, salles de bain, imprimantes et aux sorties.
- Avec chaque poubelle, s'assurer d'avoir un contenant pour le recyclage et les matières organiques. Si possible, réduire la taille des poubelles par rapport aux autres contenants (message suggestif pour prioriser le détournement des matières).
- Pour les matières organiques, seuls les sacs de papier sont acceptés pour la collecte. Interdiction d'utiliser des sacs de plastique, compostables, biodégradables et oxobiodégradables.

## 2 Information, sensibilisation et éducation (ISÉ)

Des mesures visant l'information, la sensibilisation et l'éducation (ISÉ) des employés et de la clientèle permettent d'atteindre les objectifs fixés et l'amélioration de la performance de l'organisation plus rapidement et plus efficacement. Ces activités doivent être effectuées auprès de l'ensemble des employés de façon continue, et ce dès l'embauche. D'ailleurs, l'implication des employés à chaque étape favorise le développement d'un sentiment d'appartenance à l'organisation et à la démarche entamée. Vous pouvez développer des outils de promotion et de communication, incluant des messages clairs et adaptés à votre contexte, qui aideront les gens à participer davantage.

- Partager la démarche (résultats de la caractérisation, orientations identifiées dans le PGMR, objectifs à atteindre, rôles et responsabilités de chacun);
- Former le personnel (impliquer le service d'entretien) au bon tri des matières et fournir un aide-mémoire pour les matières acceptées/ refusées;
- S'assurer que chaque contenant est bien identifié et fournir les consignes de tri s'il y a lieu (Le CRE Laurentides offre de l'affichage personnalisable et gratuit).
- Identifier les matières problématiques et viser avec des messages clés (corriger l'affichage sur les contenants ainsi que leur disposition, si nécessaire);
- Consulter les informations et consignes fournies par la Ville de Saint-Jérôme :
  - [Que peut-on mettre dans le bac brun](#)
  - [Calendriers de collecte par secteur](#)
- Trucs et astuces pour le contrôle des indésirables (Voir Diagramme 1, à la page suivante)

Diagramme 1 : Trucs et astuces pour le contrôle des indésirables

	<p><b>Mouches à fruits et vers blancs</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Éviter de mettre des liquides dans votre bac.</li> <li>• Alternier les couches de matières sèches (papier journal, essuie-tout, feuilles mortes, etc.) et les matières humides pour absorber les surplus de liquides.</li> <li>• Congeler vos matières jusqu'au jour de collecte.</li> <li>• Asperger les vers blancs de vinaigre ou de sel.</li> </ul>
	<p><b>Petits mammifères</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vider votre bac à chaque collecte.</li> <li>• Fermer le couvercle avec une bande élastique ou un poids lourd. Pensez à les retirer le jour de la collecte.</li> <li>• Repousser les petits mammifères en appliquant un onguent à base de menthe ou d'eucalyptus sur le contour du couvercle.</li> </ul>
	<p><b>Gel</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recouvrir le fond du bac de papier journal, sac en papier à résidus verts ou une boîte de carton pour absorber les liquides.</li> </ul>
	<p><b>Odeurs</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Placer votre bac à l'ombre.</li> <li>• Laver votre bac avec du savon biodégradable ou du vinaigre.</li> <li>• Saupoudrez l'intérieur du bac avec du bicarbonate de soude.</li> <li>• Emballer les résidus alimentaires, tel que les viandes volailles ou poisson dans des matières sèches (papier journal, essuie-tout, feuilles mortes, etc.).</li> </ul>

### 3 Suivi de la performance

Il est recommandé d'évaluer annuellement l'atteinte des objectifs en fonction de l'échéancier du plan d'action et de reconnaître les efforts des employés. Une caractérisation des matières résiduelles peut être réalisée aux 2 ou 3 ans afin de voir l'impact des initiatives mises en œuvre et d'ajuster le plan d'action ou le PGMR.

Une façon efficace d'encourager ses employés est l'adhésion à un programme de certification ou de reconnaissance dans le domaine des matières résiduelles. Par exemple, le programme de certification ICI ON RECYCLE+! de RECYC-QUÉBEC constitue un bon outil pour souligner les résultats des ICI et encourager la participation des employés.

## RÉFÉRENCES

- Recyc-Québec (2022) Stratégie de la valorisation de la matière organique : une vision commune pour un meilleur avenir. Consulté à <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/municipalites/matieres-organiques/strategie-valorisation>
- Ville de Saint-Jérôme (2022) Matières organiques. Que peut-on mettre dans le bac brun? Consulté à <https://www.vsj.ca/collectes/matieres-organiques/>
- Ville de Saint-Jérôme (2022) Collectes. Calendriers par secteur. Consulté à <https://www.vsj.ca/collectes/>



Pour toutes questions, contacter :  
[pimo@crelaurentides.org](mailto:pimo@crelaurentides.org)